17-06-2024 PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATAPÉDIA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 17 juin 2024 à 19h00, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire

Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Est absente: Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

105-2024 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. PRIMA
- 5. Banquet des maires Achat d'article promotionnel
- 6. Location de matériel municipal
- 7. Suivi de dossier Cavité au 311, rue Principale (M. Gauvin)
- 8. Suivi de dossier Programmation de voirie 2024
- 9. Demande de la Fabrique
- 10. Questions de l'assemblée
- 11. Levée de la réunion

<u>106-2024</u> <u>Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)</u>

Attendu que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au PRIMA;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Attendu que la municipalité s'engage à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées dans le cas où elle obtient une aide financière;

Attendu que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

Par conséquent, il est proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMA afin de créer un espace sécuritaire et créer une plus grande vitalité pour les aînés.

Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et/ou madame Katie St-Pierre, directrice générale, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires au dossier.

107-2024 Banquet des maires

Considérant que le banquet des maires 2024 aura lieu le 13 septembre prochain à Saint-Cléophas;

Considérant que la municipalité offrira le vin d'honneur;

Considérant que le conseil souhaite offrir un souvenir à tous les invités;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil mandate et autorise la directrice générale à faire les achats suivants:

- ✓ Épinglettes avec le nouveau logo
- √ Sacs réutilisables
- ✓ Stylos
- ✓ Blocs-notes personnalisés

Des livres du centenaire leur seront également remis.

108-2024 Location de tables et de chaises

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas autorise la location des tables brunes à 2\$/table et des chaises en bois à 1\$/chaise. Il est strictement interdit de louer tout le matériel de voirie.

109-2024 Levée de la séance

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures (20h00).

Jean-Paul Bélanger

Katie St-Pierre

Directrice générale et gref.-trés.

